Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GALAXIE OBLIGATAIRE 2

Code ISIN : FR0010679977 Part R (C) EUR

Société de gestion : Ostrum Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le Fonds a pour objectif de gestion d'obtenir sur la durée minimale de placement recommandée de 3 ans un rendement qui reflète la performance financière de l'univers des titres obligataires éligibles à la stratégie du fonds. On peut, a postériori, comparer sa performance à celle de l'ESTR, nouvel indicateur de référence monétaire, calculé et publié par son administrateur la BCE, qui remplace l'EONIA, depuis le 2 octobre 2019.
  Pour y parvenir, le Fonds adopte une stratégie de gestion active et discrétionnaire du risque de taux et du risque de crédit.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.
- Le portefeuille est composé d'instruments financiers de taux, libellés en euros (obligations à taux fixe et à taux variable, titres de créances négociables, certificats de dépôts, EMTN et BMTN de taux), émis par des Etats et des émetteurs publics appartenant à la zone euro (jusqu'à 30% de l'actif), et des émetteurs privés (jusqu'à 100%) issus de toutes zones géographiques à l'exception des titres de catégorie BBB+ et BBB (investissements limités à l'Union Européenne (sauf la Grèce), le Royaume-Uni, l'Amérique du Nord et l'Australie). Dans la limite de 10% de l'actif net, le Fonds s'autorise des investissements en produits de taux libellés en dollar et/ou en yen. Le risque de change sera couvert.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Compte tenu de la nature de l'univers d'investissement, le Fonds pourra acquérir des titres ayant une notation se situant entre AAA et BBB dans le cadre des contraintes suivantes :
  -Titres de notation entre AAA et A- dans la limite de 100% maximum,
  -Titres de notation inférieure ou égale à BBB+ dans la limite de 75% dont 25% maximum de titres de notation égale à BBB,
  -Les notations inférieures ou égales à BBB- ne sont pas éligibles à l'actif du Fonds (titres notés BBB- sont autorisés uniquement en cas de dégradation de notation et si leur maturité est inférieure à 1 an).
  Si le gérant n'utilise pas l'intégralité de la quote-part autorisée sur une catégorie de notation, il peut augmenter du résidu non-utilisé, la quote-part de notation supérieure. Les notations ci-dessus retenues relèvent des agences respectives Standard & Poor's, Fitch ou Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion. La notation moyenne des trois agences est retenue. Si seules deux agences notent le titre, la notation minimale est retenue. La répartition sectorielle représente une quote-part maximale de 60% dans le secteur bancaire et de 30% par secteur pour les secteurs hors bancaires. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit et ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. La fourchette de sensibilité du Fonds est comprise entre 0 et 4.
- Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures de taux d'intérêt ou de change ou conclure des contrats de gré à gré d'échange de taux d'intérêt ou de change (swaps) pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou change. Les opérations sur les marchés dérivés n'engendrent pas une capacité d'amplification supérieure à la sensibilité maximale ni de surexposition.
- Pour la gestion de sa trésorerie, le Fonds aura recours à des instruments du marché monétaire, des dépôts (jusqu'à 10% de l'actif), des emprunts d'espèces (jusqu'à 10 % de l'actif), des opérations d'acquisition temporaire de titres et, dans la limite de 10% de l'actif, des parts et actions d'OPCVM ou de FIA de droit français, classés dans la catégorie '' monétaire court terme '' ou '' monétaire ''.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du Fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.
  La valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscription et de rachats sont centralisées par le dépositaire jusqu'à 12h00 et exécutées à cours inconnu (sur la base des cours de clôture du jour), avec règlement des rachats dans un délai maximum de deux jours.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés obligataires.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	12,00%
Frais de sortie	12,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,18%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de contact@ostrum.com.

PERFORMANCES PASSEES

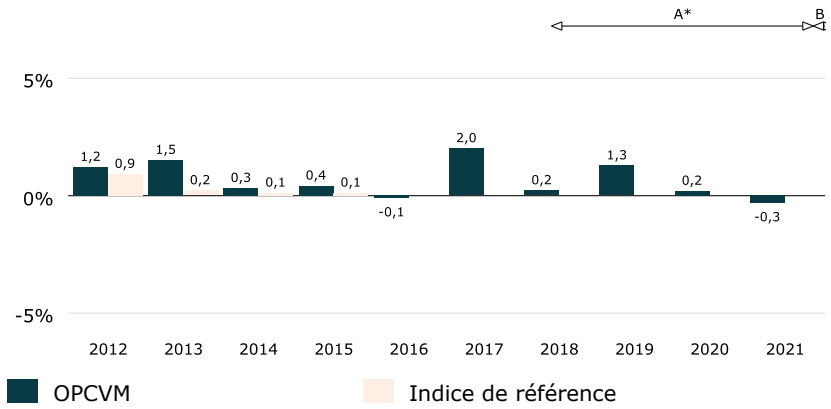

A*: Les performances affichés ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

B*: Passage de l'indice Eonia à ESTR à compter du 01/12/2021.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2008.
- **Année de création de la part R (C) EUR :** 2008.
- **Devise :** Euro.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  OSTRUM ASSET MANAGEMENT – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : Contact@ostrum.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.ostrum.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.ostrum.com.
- La responsabilité de Ostrum Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.